

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 24T296

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE: 8.3 Voirie** 

OBJET : Travaux d'abattage de platanes chancrés Avenue du Maréchal Juin A compter du 28/10/2024 jusqu'au 08/11/2024

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : ETS DOLZA – n°1 chemin de l'Arc – RN 96 La Barque - 13710 FUVEAU pour le compte de : DU DEPARTEMENT, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 2 4 0CT. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





24T296



## ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 2 4 0CT. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
AVENUE MARECHAL JUIN	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
METROPOLE	X DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE ETS DOLZA  Adresse N°1 Chemin de l'Arc  RN 96 LA BARQUE 13710 FUVEAU  Tél./FAX 04 42 58 60 76	
MAIL contact@dolza.fr	
POUR LE COMPTE DE DU DEPARTEMANT DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
Du 28/10/2024 au 08/11/2024	
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Travaux d'abattage de platanes chancrés	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem Oui x Non	ent de voirie CUMPM DAET
Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x TRAVAUX	X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
X 30km/h	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  Voir plan de circulation ou délestage
x TRAVAUX 1/2 chaussée	x Passage VL et PL
CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION BENNE
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain	
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques	

